



EIFFAGE ROUTE GRAND SUD
360 Rue Louis de Broglie
13290 AIX-EN-PROVENCE

DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT
ET D'EXTENSION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT
ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX

*Complément fourni à la suite de la demande de l'administration
du 23/10/2025*

Département des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (04)

Commune de PEYROULES

Carrière du "Ravin de Barrissi"

Suivi du document :

Version	Date	Objet de la mise à jour	Rédaction	Vérification	Approbation
1.0	Octobre 2025	Rédaction initiale	<p>Augustin VILLEMAGNE GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489</p>	<p>Marie-Laure EYQUEM GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489</p>	<p>Violaine GALZIN EIFFAGE ROUTE GRAND SUD</p>

I. AVANT-PROPOS

Par courriel de M. PIECHON, inspecteur de l'environnement de l'Unité Territoriale des Alpes du Sud de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, daté du 23 octobre 2025, la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD a été informée d'une demande de complément de la part du service instructeur traitant la demande d'autorisation de défrichement liée au dossier de demande d'autorisation environnementale de la carrière de Peyroules.

Ainsi, le dossier doit être complété de **l'échéancier prévisionnel des travaux de défrichement**. Cette pièce ajoutée, le volet défrichement du dossier pourra être considéré comme complet.

Tel est l'objet du présent document.

II. ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

Comme précisé dans le dossier de demande d'autorisation, le défrichement des 14 000 m² sera réalisé de façon coordonnée à l'avancée de l'exploitation et entre le 15 septembre et le 31 mars de chaque année, afin de limiter au maximum les impacts sur la faune et la flore, tel que prévu par le bureau d'études faune-flore SYMBIODIV.

Dans un premier temps, la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD souhaite procéder au défrichement d'une surface de 450 m² d'ici la fin de l'année 2025. Cette surface, initialement incluse dans les 14 000 m² faisant l'objet de la demande d'autorisation de défrichement, a fait l'objet d'une nouvelle demande distincte reçue par la DDT 04 le 12 septembre 2025. En effet, la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD souhaite pouvoir déplacer la piste d'exploitation principale pour accéder au gisement disponible dans le cadre de l'autorisation actuelle. Cette demande a été autorisée par l'arrêté préfectoral n°2025-281-007 du 8 octobre 2025.

Dans un second temps, dès l'obtention de la nouvelle autorisation, la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD commencera par défricher la zone de 1 500 m² localisée à l'extérieur du périmètre d'autorisation, correspondant à la surface nécessaire pour mettre en place la déviation du GR 406, afin d'assurer la continuité de ce dernier.

Le reste de la surface, soit environ 12 050 m² sera défriché dans la continuité des 1 500 m², de façon coordonnée à l'extraction.

Le plan joint en page suivante présente cet échéancier prévisionnel.

